



Prospective
research

**Les politiques
publiques peuvent-elles
améliorer les services
de soins
aux personnes âgées
et réduire le travail
non déclaré dans
le secteur ?**

Messages clés

- 1** La demande accrue de services de soins à domicile exige des réformes urgentes du système de protection sociale.
- 2** Les familles adoptent des solutions de soins personnalisées et la polarisation entre les familles riches et les familles plus pauvres s'accroît.
- 3** La mauvaise réputation et les mauvaises conditions de travail dans le secteur des soins rendent les emplois peu attrayants.
- 4** La présence accrue de femmes migrantes dans les emplois de soins soulève d'importantes questions sur les stéréotypes et les discriminations liés au genre et à l'ethnie/la race.
- 5** Le travail non déclaré dans le secteur des soins à domicile est extrêmement répandu.

Introduction

La question de l'augmentation de la demande de soins pour les personnes âgées suscite un intérêt croissant dans les milieux universitaires et politiques en Europe. Les changements démographiques (baisse de la fécondité et vieillissement de la population) touchent tous les pays européens et obligent à repenser le système de soins. Bien que l'État-providence belge reste orienté vers une offre publique de services bien développée, les politiques de protection sociale - et en particulier les politiques de soins - ont suivi des tendances que l'on peut observer dans tous les pays occidentaux.

Ces tendances obligent les familles à adopter une « combinaison de soins » personnalisée, qui allie des solutions publiques, privées, formelles et informelles. Les services de soins informels sont notamment assurés par des travailleurs non qualifiés, souvent des femmes migrantes en situation administrative irrégulière et sans contrat régulier. L'emploi de femmes migrantes, avec ou sans contrat régulier, dans le secteur des soins aux personnes âgées - en tant que solution moins chère et plus flexible - est devenu central dans certains pays du sud de l'Europe.

Malgré les différences significatives entre les régimes de soins des pays du sud et du nord de l'Europe, la présence croissante des femmes migrantes dans ce secteur est désormais visible également dans les pays ayant une plus forte tradition d'aide sociale, comme la Belgique.

En Belgique, cependant, ce phénomène n'a pas encore été exploré dans la littérature scientifique, ni pris en compte par les autorités publiques. Non seulement il n'existe pas de données fiables à ce sujet, mais le travail non déclaré dans le secteur des soins reste un phénomène social essentiellement invisible.

Méthodes, approches et résultats/corps

Cette recherche se concentre sur les services de soins à domicile pour les personnes âgées dépendantes et plus spécifiquement sur la question de l'emploi non déclaré (sans contrat régulier) des femmes migrantes ou d'origine étrangère dans le secteur des soins. L'objectif principal est de rendre visibles deux populations cachées et vulnérables - les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et les travailleurs migrants dans le secteur des soins sans contrat régulier, dont les conditions de travail varient souvent en fonction de leur statut administratif et de leur origine - et la relation entre ces deux groupes sociaux.

L'objectif principal de cette recherche est de faire la lumière sur ce phénomène et de combler les manques scientifiques et politiques sur l'emploi des femmes migrantes non déclarées dans le secteur des soins aux personnes âgées à Bruxelles. Les trois objectifs spécifiques, qui se reflètent dans les trois parties distinctes de la recherche, sont les suivants :

A. Rendre visibles les personnes âgées dépendantes, avec leurs différents besoins, ainsi que les solutions adoptées par les familles pour faire face à la demande croissante de soins pour leurs membres les plus vulnérables ;

B. Rendre visible l'existence du phénomène du travail non déclaré dans le secteur des soins à Bruxelles, ainsi que la vie et la situation professionnelle des travailleurs dans le secteur des soins, en mettant l'accent sur les femmes migrantes ;

C. Examiner la relation entre les personnes âgées (et leurs familles) et les travailleurs dans le secteur des soins et explorer des solutions possibles et durables pour lutter contre le phénomène du travail non déclaré dans le secteur des soins.

Compte tenu de la complexité et du caractère sensible de la question, ainsi que des difficultés liées au travail avec deux populations invisibles, souvent isolées et vulnérables, cette recherche a été menée en utilisant différentes méthodes d'investigation : des méthodes quantitatives (une enquête adressée aux personnes âgées et à leurs familles), des méthodes qualitatives (des entretiens approfondis et des groupes de discussion avec des personnes âgées, des familles et des travailleurs migrants dans les soins, avec différents statuts administratifs et d'emploi) et la sociologie visuelle (la production d'un documentaire « *Après d'elle* »).

Conclusions

Les résultats de cette recherche soulignent le besoin de solutions et de réformes urgentes dans le secteur des soins. Plus précisément, les services de soins à domicile et les emplois dans le domaine des soins devraient être améliorés afin de profiter à la fois aux bénéficiaires (les personnes âgées et leurs familles) et aux travailleurs.

En ce qui concerne les personnes âgées nécessitant des soins, des services abordables et de qualité devraient être développés, et les familles devraient se voir offrir des options adaptées (entre les soins résidentiels et les différents types de soins à domicile), en fonction de leurs besoins et indépendamment de leur situation socio-économique.

En ce qui concerne les travailleurs dans le secteur des soins, ils devraient bénéficier de meilleures conditions de travail, notamment des salaires compétitifs et la possibilité d'avoir des contrats réguliers, indépendamment de leur situation familiale, migratoire et administrative. Des efforts concrets devraient être déployés par les pouvoirs publics pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes liés au travail des soins, notamment ceux fondés sur le genre et l'origine des travailleurs.

Recommandations politiques

1. Services de soins à domicile

Le secteur des soins à domicile a connu d'importantes transformations ces dernières années. Bien que les services de soins à domicile subventionnés par l'État pour les personnes âgées se soient considérablement développés, conformément aux tendances observées dans d'autres pays européens, les résultats de cette recherche démontrent clairement que les services de soins à domicile existants - et en particulier les services publics (services agréés) - ne couvrent pas la totalité de la demande. Cela peut constituer un obstacle à la satisfaction de la demande croissante de soins, qui devrait s'accélérer dans les années à venir. Dans le contexte actuel, les familles doivent adopter des solutions personnalisées, qui dépendront fortement de leur situation socio-économique.

En outre, la fragmentation du secteur des soins à domicile, la privatisation de plus en plus visible des services de soins (avec l'émergence d'initiatives privées qui ne sont pas soumises à la réglementation publique) ont des conséquences importantes tant pour les bénéficiaires (et leurs familles) que pour les travailleurs dans le secteur des soins, et contribuent à l'augmentation du travail non déclaré. Bien que les résultats de cette recherche montrent qu'il n'existe pas de solutions idéales et que les services de soins doivent être adaptés autant que possible aux besoins de l'individu (en fonction de son état de santé, des préférences personnelles, de la présence d'un proche, etc.), les solutions suivantes pourraient améliorer la prise en charge des personnes âgées souhaitant rester chez elles :

A. Un renforcement des services de soins à domicile, par une augmentation du nombre d'agrément publics et du nombre d'heures subventionnées pour les prestataires de services publics, accompagné d'ajustements de la réglementation à laquelle ces organisations sont soumises. Par exemple, une augmentation du nombre d'heures auxquelles les personnes âgées peuvent prétendre (jusqu'à une prise en charge presque complète) devrait être envisagée. Afin de limiter les dépenses publiques, une modification de la définition des prix (barèmes) devrait être envisagée, y compris une augmentation significative du prix pour les bénéficiaires ayant les revenus les plus élevés.

B. Compte tenu du nombre de personnes impliquées dans les soins à domicile, une meilleure coordination entre les services est nécessaire pour faciliter les soins à la personne âgée par la famille.

C. En ce qui concerne les entreprises privées offrant des services de soins à domicile, un système de réglementation devrait être envisagé pour éviter les abus, notamment en ce qui concerne l'exploitation des travailleurs dans le secteur des soins. Par exemple, les prestataires de soins à domicile doivent toujours avoir le statut de « salarié » (et non d'indépendant), quel que soit l'employeur.

Recommandations politiques

D. La profession de soignant à domicile (infirmières, aides-soignants, assistants familiaux, aides ménagères, ainsi que tous les autres profils de soignants à domicile) devrait être valorisée, grâce à une amélioration des conditions de travail, y compris des salaires. Il s'agit notamment de mesures concrètes visant à « dégenrer » la profession de soignant et à lutter contre les stéréotypes et la mauvaise réputation associés à cette profession. Cela doit se faire d'abord au niveau de la formation professionnelle et s'accompagner de campagnes de sensibilisation publiques de la population. Pour faciliter un changement relativement rapide, l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant de première ligne pourrait s'accompagner de l'adoption d'un système de quotas (pour les hommes) tant dans la formation que dans le recrutement du personnel.

E. Améliorer la qualité des services de soins résidentiels (maisons de repos) et combattre les stéréotypes sur l'institutionnalisation, afin que les personnes âgées et les familles puissent prendre des décisions éclairées basées uniquement sur leurs préférences. Il est important que la possibilité de rester à domicile, même dans des conditions de santé qui peuvent être non optimales, ne devienne pas obligatoire et que l'option de vivre dans une maison de repos ne soit pas vécue comme une option négative et désavantageuse.

2. Travail non déclaré

Les résultats de cette recherche montrent clairement que, malgré l'existence en Belgique d'un système bien développé de services de soins à domicile subventionnés, et malgré l'existence de plusieurs autres options disponibles (telles que les entreprises privées, les associations bénévoles, etc.), le travail non déclaré dans le secteur des soins à domicile est extrêmement répandu. Contrairement à d'autres pays européens, en Belgique, le travail non déclaré dans ce secteur semble être profondément lié (et complémentaire) aux services formels. L'imbrication des soins formels et non déclarés en Belgique implique qu'il existe différentes formes de travail non déclaré et qu'elles se combinent avec les services formels, publics et privés. Afin de lutter contre le travail non déclaré dans le secteur, les mesures suivantes sont nécessaires :

A. Compte tenu de l'incidence du travail non déclaré parmi les travailleurs de la santé officiellement employés dans le secteur - comme moyen de compléter des salaires peu attractifs - l'amélioration des conditions de travail et en particulier des salaires contribuera à réduire le travail non déclaré.

Recommandations politiques

B. Compte tenu de l'incidence du travail non déclaré pour les services de soins à domicile de nuit, la possibilité de financer ce type de services devrait être envisagée. Cela offrira la possibilité, même aux familles les moins aisées, de payer sans avoir à recourir au travail non déclaré. À l'heure actuelle, seules des entreprises privées proposent une couverture des services de nuit, à des prix extrêmement élevés.

C. Comme dans de nombreux autres pays, le travail non déclaré dans ce secteur coïncide souvent avec le besoin de soins 24 heures sur 24. Dans ce cas, ce sont souvent les femmes migrantes qui finissent par vivre avec la personne âgée, en échange de conditions de travail et de salaires non compétitifs, et souvent sans contrat. Afin d'éviter cette situation, les familles ayant de tels besoins de soins devraient avoir la possibilité légale d'employer directement du personnel avec un contrat de travail régulier.

D. Ouvrir l'accès à la formation aux métiers de l'aide à domicile (infirmiers, aides-soignants, assistants familiaux, aides ménagères, etc.) aux migrants, quel que soit leur statut administratif. Cela implique :

- de simplifier le système d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger, y compris en dehors de l'Europe, afin de faciliter l'emploi de personnel hautement qualifié, comme les infirmières, les kinésithérapeutes, etc. ;
- de reconnaître la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins à domicile en Belgique et de reconnaître le travail dans ce secteur comme un motif de régularisation administrative pour les migrants.

Liste de publications

Giordano C. (forthcoming - 2023).

“As I always say, you really need to tame them!”: the definition of working conditions of live-in senior carers by home care providers in Belgium. In Lutz H. & Palenga-Möllenbeck E. (eds.), Home care for sale. The transnational brokering of senior care in Europe. Palgrave: London.

Giordano C. (2022).

Home care service providers in Brussels: time adjustments during COVID-19 and the consequences for frontline home care workers. In International Journal of Care and Caring.

Giordano C. (2021).

Home care services for the elderly in Belgium: is professionalisation decreasing gender and ethnic segregation and discrimination in the sector? In Comas d’Argemir and Bofill (eds.), El cuidado de mayores y dependientes. Avanzando hacia la igualdad de género y la justicia social. Barcelona: Icaria Editorial.

Giordano C. (2021).

The ‘care mix’ adopted by Belgian families and the growing presence of migrant workers in old age care in Belgium. In Horn V. et al. (eds.), The Global Old Age Care Industry - Tapping into migrants for tackling the old age care crisis. London: Palgrave Macmillan.

Giordano C. (2021).

Freedom or money? The dilemma of migrant live-in elderly carers in times of COVID-19. In Gender, Work & Organization, 28(S1), 137-150.

Giordano C. (2020).

The professionalisation of domiciliary care for the elderly: a comparison between public and private care service providers in Belgium. In International Journal of Sociology and Social Policy.

Giordano, C. (2019).

L’aide à domicile à Bruxelles : être femme et migrante dans un métier peu valorisé. In GRESEA Echos, Brussels.

Le projet et l'équipe de recherche

Chiara Giordano est titulaire d'un doctorat en sciences sociales et politiques, qu'elle a obtenu en cotutelle entre l'université de Milan (*Università Statale di Milano*) et l'université de Bruxelles (*Université Libre de Bruxelles*). Elle est également titulaire d'un master en études sur le genre et l'égalité des chances. En 2018, elle a obtenu une bourse Innoviris Anticipate de quatre ans pour le projet « Migrantes irrégulières dans le secteur du care aux personnes âgées à Bruxelles : enjeux sociaux et politiques de l'invisibilité de deux populations » (MIRAGE).

Elle travaille actuellement comme chercheuse postdoctorale au sein du Groupe de recherche sur les relations ethniques, les migrations et l'égalité (GERME) de l'université de Bruxelles (ULB). Ses recherches portent sur la migration des femmes, le travail domestique et les soins, l'inégalité entre les sexes et la discrimination ethnique.

E-mail : chiara.giordano@ulb.be

Clause de non-responsabilité

Cette recherche a été financée par Innoviris. Toutes les opinions, convictions et

recommandations exprimées dans ce document appartiennent entièrement à l'auteur. Innoviris ne peut en être tenu responsable.



Prospective
research

Grâce au programme Prospective Research, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite financer des projets de recherche dans une double perspective : fournir une vision prospective régionale solide ; construire des solutions aux défis spécifiques auxquels elle sera confrontée dans les années à venir. Les solutions proposées par les projets financés doivent prendre en compte la complexité urbaine de Bruxelles ainsi que les objectifs de transition environnementale, sociale et économique de la Région. Le programme s'adresse aussi bien aux chercheurs en sciences humaines qu'aux chercheurs en sciences exactes ou appliquées.

***WE FUND
YOUR
FUTURE***